



Annexe tarifaire FTTE Passif

SOMMAIRE

1	Tarifs – Hébergement d'équipement	3
1.1	Offre d'hébergement d'équipements au NRO	3
1.2	Offre d'hébergement d'équipements au PM	4
2	Tarifs prérequés - Accès FTTE Passif	5
2.1	Raccordement.....	5
2.2	Accès FTTE	6
1.2.1	Livraison au PM.....	6
1.2.2	Livraison au NRO	6
3	Tarifs non prérequés - Accès FTTE Passif	7
3.1	Raccordement.....	7
3.2	Accès FTTE	8
1.2.1	Livraison au PM.....	8
1.2.2	Livraison au NRO	8
4	Frais annexes	9
4.1	Frais de Modification de service	9
4.2	Pénalités dues par le client	9
4.3	Prix d'exploitation de la Ligne FTTH	9

1 Tarifs – Hébergement d'équipement

1.1 Offre d'hébergement d'équipements au NRO

Cette offre permet la location d'emplacements dans les locaux techniques du Réseau afin d'y installer des équipements de télécommunications.

Il incombe exclusivement à l'Opérateur Commercial de se procurer à ses frais les équipements, logiciels et tout autre élément hébergés dans le cadre de cette prestation. De plus, l'Opérateur Commercial est entièrement responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance desdits équipements et logiciels. Toute demande fera l'objet d'une étude de faisabilité préalable.

La percussio n de la chambre 0 du NRO n'est possible qu'en cas de souscription à l'Offre d'Hébergement au NRO, et uniquement pour les besoins propres de l'Opérateur Commercial souscripteur.

Hébergement	Tarif 2022	
	FAS (en € HT / Emplacement)	Tarifs (en € HT / mois)
Hébergement d'équipements		
Quart de baie	429,97 €	161,24 €
Demi-baie	537,47 €	252,61 €
Baie	644,96 €	322,49 €
Emplacement 600/300/800x600 *	322,49 €	322,49 €
Emplacement 600/300/800x600 *	6 987,14 €	129,00 €

L'offre d'hébergement est assujettie, en cas d'interruption de service, à une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de 4H, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La disponibilité du service est de 99,95% calculée mensuellement sur le Parc de NRO d'une Mandante.

La mise à disposition d'un espace intègre la mise à disposition, la fourniture et l'installation d'un tiroir de Transport (dans la limite de 144 FO) et d'un câble de breakout.

Adduction du NRO	Tarif 2022	
	FAS (en € HT / Emplacement)	Tarifs (en € HT / mois)
Adduction du NRO, tirage et raccordement par l'opérateur		
Avec commande d'hébergement d'équipements dans le NRO	644,96 €	inclus
Sans commande d'hébergement d'équipements dans le NRO	1 182,44 €	32,24 €

Cette prestation comporte l'accompagnement de l'Opérateur Commercial pour le passage de son câble. Dans le cas où l'Opérateur Commercial n'a pas souscrit d'hébergement dans l'espace OC, la prestation comporte la fourniture d'un tiroir de Transport. Les soudures du câble sur le Tiroir sont à la charge de l'Opérateur Commercial.

Energie	Tarif 2022	
	FAS (en € HT)	Mensuel (en € HT)
Gestion des voies		
Création d'une voie	322,49 €	0,00 €
Upgrade d'une voie existante	0,00 €	0,00 €
Alimentation *	FAS (en € HT)	Mensuel (en € HT)
1 KVA – 230V non secouru	0,00 €	107,50 €
1 KVA – 230V secouru	0,00 €	161,24 €
1 KVA – 48V non secouru	0,00 €	129,00 €
1 KVA – 48V secouru	0,00 €	182,74 €

**Pour une puissance totale maximale de 2 KVA par voie*

La mise à disposition d'une voie intègre la fourniture et l'installation d'un PDU.

Options	Tarif 2022
	Tarif (en € HT)
Options disponibles	
Baie ETSI	268,73 €
Fourniture / Installation bandeau optique supplémentaire	537,47 €
Gestion Passage de câble FO ou de breakout supplémentaire	644,96 €

1.2 Offre d'hébergement d'équipements au PM

Cette offre permet l'hébergement d'équipements de l'Opérateur Commercial au sein des points de mutualisation.

Frais d'accès	Tarif 2022
	Tarif (en € HT)
Frais d'accès au service	
Hébergement d'équipement passif	0€
Hébergement d'équipement actif	2 418,63 €

2 Tarifs prérequis - Accès FTTE Passif

Le Service accès FttE passif correspond à la mise à disposition d'un lien d'accès passif point à point, sur un réseau de Boucle Locale Optique Mutualisée, assorti d'engagement de GTR de 4h.

2.1 Raccordement

Les frais de raccordement au Réseau comprennent :

- La supervision de l'opération de raccordement par un chargé de production dédié à l'affaire
- Le déplacement d'un technicien (hors cas de sites raccordés FTTH)
- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- Le cas échéant, la mise en place du câble de desserte optique entre la chambre d'adduction située sur le domaine public et la terminaison optique dans le domaine privé
- Le Brassage au PM
- Le raccordement du point d'entrée dans le site jusqu'à l'emplacement désigné pour la terminaison optique sera d'une distance maximum de 100ml
- L'installation d'une prise terminale optique
- La recette du lien
- Délivrance d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sur demande

Les sites raccordables désignent un site éligible « DEPLOYE » situé dans une zone arrière de point de mutualisation FTTH, hors cas de raccordement long.

Prestations	Frais de Raccordement (en € HT)
Site raccordé FTTH	750€
Site raccordable	1 500€
Autres cas	Sur devis

Options	FAS (en € HT)
Livraison sur PTO	Incluse
Livraison sur bandeau optique	130 €

2.2 Accès FTTE

1.2.1 Livraison au PM

Redevances en location mensuelle indivisible, facturées par mois calendaires, tout mois commencé ou terminé étant facturé :

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	100€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	150€

1.2.2 Livraison au NRO

Redevances en location mensuelle :

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	130€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	180€

3 Tarifs non prérequés - Accès FTTE Passif

Le Service accès FttE passif correspond à la mise à disposition d'un lien d'accès passif point à point, sur un réseau de Boucle Locale Optique Mutualisée, assorti d'engagement de GTR de 4h.

3.1 Raccordement

Les frais de raccordement au Réseau comprennent :

- La supervision de l'opération de raccordement par un chargé de production dédié à l'affaire
- Le déplacement d'un technicien (hors cas de sites raccordés FTTH)
- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- Le cas échéant, la mise en place du câble de desserte optique entre la chambre d'adduction située sur le domaine public et la terminaison optique dans le domaine privé
- Le Brassage au PM
- Le raccordement du point d'entrée dans le site jusqu'à l'emplacement désigné pour la terminaison optique sera d'une distance maximum de 100m
- L'installation d'une prise terminale optique
- La recette du lien
- Délivrance d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sur demande

Les sites raccordables désignent :

- un site éligible « DEPLOYE » situé dans une zone arrière de point de mutualisation FTTH, hors cas de raccordement long.

Prestations	Frais de Raccordement (en € HT)
Site raccordé FTTH	1500€
Site raccordable	3 000€
Autres cas	Sur devis

Options	FAS (en € HT)
Livraison sur PTO	Incluse
Livraison sur bandeau optique	260 €

3.2 Accès FTTE

1.2.1 Livraison au PM

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	200€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	300€

1.2.2 Livraison au NRO

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	260€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	360€

4 Frais annexes

4.1 Frais de Modification de service

Prestations	Tarif unitaire (en € HT)
Modification d'une livraison sur bandeau optique vers une livraison sur PTO	350 €
Modification d'une livraison sur PTO vers une livraison sur bandeau optique	480 €
Déplacement d'une PTO	350 €
Modification engageant un paramétrage sans déplacement d'un technicien	70 €
Modification engageant un paramétrage avec déplacement d'un technicien	350 €

4.2 Pénalités dûes par le client

Prestations	Tarif unitaire (en € HT)
Commande non Conforme	41 €
Mise en production Déplacement à tort	300 €
SAV – Signalisation à tort Sans déplacement du technicien	70 €
SAV – Signalisation à tort Avec déplacement du technicien	350 €

4.3 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH

L'Opérateur d'infrastructure facture annuellement à l'Opérateur Commercial un tarif relatif à l'exploitation de la Ligne FTTE, pour l'ensemble des Lignes Affectées à l'Opérateur Commercial et pour lesquelles la durée depuis la première mise à disposition est supérieure à cinq (5) ans au premier janvier de l'année en cours.

Prestation	Unité	Tarif (en € HT / unité)
Exploitation de la Ligne FTTE	Ligne FTTE > 5ans au 1er janvier de l'année en cours.	14,83 € (*)

(*) Ce tarif est réévalué annuellement. En cas de modification tarifaire, une prévenance de modification de tarif à destination de l'Opérateur Commercial sera effectuée par l'Opérateur d'infrastructure.